



Proposition de motion déposée par les conseillères municipales et les conseillers municipaux : Andris Beaubrun Pascale, Bise Gérard, Bradley Francisco, Cintado Carlos, Concha Celtia, Prieto Antonio, Pruncu Cutile Angelica, Veiga Löffel Damian, Vonlanthen Valérie.

## MOTION ECRITE

Pour la suspension de l'affichage commercial dans la Ville du Grand Saconnex.

Considérant :

- que la surexposition publicitaire induit une surconsommation de biens et de services qui n'est pas compatible avec les objectifs fixés par l'accord de Paris de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % d'ici 2030 ratifié par la Suisse.
- que les affiches publicitaires commerciales sont sources de pollution visuelles, parfois lumineuse, et envahissent les rues, les palissades, les bus, mais également nos écrans et nos journaux,
- que ces mêmes affiches ne mettent que rarement (ou jamais) en avant des entreprises communales et qu'une partie dérisoire de ces panneaux est à la disposition des citoyennes et citoyens pour l'usage associatif non commercial;

Pour ces raisons, la fraction des Verts du Grand-Saconnex invite le conseil administratif à étudier la possibilité de :

- Supprimer les affiches publicitaires commerciales dans les espaces publics extérieurs et que cette mesure se fasse au bénéfice d'informations locales, sportives, éducatives et culturelles ainsi que des commerces ayant siège sur la commune

Exposé des motifs :

Notre monde physique est organisé autour d'une abondance de biens souvent marginalement utiles ou nécessaires. La publicité, de par la surconsommation qu'elle alimente, constitue une forme de gaspillage important des ressources limitées de la planète. Cela est totalement contradictoire avec le maintien de l'équilibre écologique de la planète et l'appel sous-jacent à plus de sobriété, il nous semble donc cohérent de limiter le gaspillage et l'entretien de l'illusion que le bonheur réside dans la perpétuation de ce modèle, la publicité jouant le rôle d'incitation à une consommation qui bien souvent ne répond à aucun besoin essentiel.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette motion.